



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 20 Juillet 2022
à : 9h30

Présidence : MME. BALSA Fatima

Présents : MM. ROUER Bernard, DE MARI Didier, FAURRE Alain

Excusés : MME. SIMON Béatrice
MM. DUMIOT Dominique et MARCHAL Jean-Paul

Assiste à la séance M. LEYMARIE Matthieu

☆☆☆☆☆☆☆☆

I – COUPE DE FRANCE 2022/2023

La Commission :

Reprenant les informations transmises dans la PV du 01.06.22,

Considérant le nombre de Clubs engagés : 205,

Considérant le repêchage du club **SO Romorantin** en National 2 ce qui nécessite l'entrée en compétition du club au Tour 4 au lieu du Tour 3,

Considérant par conséquent l'obligation d'ajuster le nombre d'équipes pour chaque Tour afin de respecter le nombre d'équipes qualifiées à l'issue du 6^{ème} Tour,

Considérant que le Tour 3 fixé par la F.F.F. est programmé le 11.09.22,

Par ces motifs :

Décide que 6 équipes de Départemental 1 qui n'avaient pas participé au Tour 1 en juin 2022 doivent jouer leur match de Tour 1 le dimanche 21.08.22 avant le 2ème Tour qui se jouera le 28.08.22.

Prononce la Pyramide régionale suivante :

- 1^{er} tour : 19.06.2022 et 1^{er} tour Bis : 21.08.22 : 110 engagés – 55 qualifiés pour le tour suivant – 95 exempts (entrée en lice des clubs de D4 à D2 + 17 D1)
- 2^{ème} tour : 28.08.2022 : 132 engagés – 66 qualifiés pour le tour suivant – 18 exempts (entrée en lice des clubs jusqu'en R1)
- 3^{ème} tour : 11.09.2022 : 76 engagés – 38 qualifiés pour le tour suivant – 8 exempts (entrée en lice des 10 clubs de N3)
- 4^{ème} tour : 25.09.2022 : 44 engagés – 22 qualifiés pour le tour suivant – 2 exempts (entrée en lice des 6 clubs de N2)
- 5^{ème} tour : 09.10.2022 : 24 engagés – 12 qualifiés pour le tour suivant – (entrée en lice des 2 clubs de N1)
- 6^{ème} tour : 16.10.2022 : 12 engagés – 6 qualifiés pour le tour suivant

Tirage du 2^{ème} Tour de la Coupe de France du 28.08.2022 à 15 h (en ligne sur internet le 20.07.22)

* L'ordre des rencontres du 2^{ème} Tour de la Coupe de France sera définitivement entériné le lundi 22.08.22.

Tirage du 1^{er} Tour de la Coupe du Centre-Val de Loire du 28.08.2022 à 15 h (réalisé par la Commission et en ligne sur internet le 20.07.22).

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 26/07/2022